

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 juin 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 DJS 93 Attribution de la dénomination Christophe Dominici au stade Saut du Loup situé au Bois de Boulogne (16e).

M. Pierre RABADAN, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 18 mai 2021, par lequel la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination Christophe Dominici au stade Saut du Loup situé au Bois de Boulogne (16^{ème}) ;

Sur l'avis du Conseil du 16^{ème} arrondissement en date du 17 mai 2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre RABADAN au nom de la 7^{ème} commission,

Délibère :

L'attribution de la dénomination Christophe Dominici au stade Saut du Loup situé au Bois de Boulogne (16^{ème}).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with the first name "Anne" and the last name "Hidalgo" clearly distinguishable.

Anne HIDALGO